

POINTS EN RECYCLAGE RÉGULIER FSMA : TABLEAU RÉCAPITULATIF

Vous trouverez ici un résumé pratique du nombre de points FSMA attribué par formation*.

	BANQUE	ASSURANCES	CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE	CRÉDIT À LA CONSOMMATION
L'assurance individuelle accident : protéger l'assuré contre les conséquences d'un accident corporel ncoi.be/LVBACFB		4 POINTS		
La clause bénéficiaire dans les assurances-vie ncoi.be/LVBBLFB		3,5 POINTS		
Formation fiscale approfondie : assurances vie, épargne pension et crédits-logement ncoi.be/LVMLVFB	2 POINTS	6 POINTS	6 POINTS	2 POINTS
Les différentes formes de cohabitation de A à Z ncoi.be/LVBSVFB	2 POINTS	2 POINTS	1 POINT	1 POINT
Quelles sont les conséquences pour les intermédiaires d'assurances de la transposition de la DDA en droit belge ? ncoi.be/LVBMFFB		3 POINTS		
Les assurances-vie de A à Z ncoi.be/LVBVFB		7 POINTS		
L'anti-blanchiment depuis l'application de la loi du 18 septembre 2017 ncoi.be/LVBWIFB	3 POINTS	4 POINTS		
Les aspects fiscaux des placements pour les sociétés ncoi.be/LVBFVFB	2 POINTS	2 POINTS		
L'assurance responsabilité civile : bases théoriques et cas pratiques ncoi.be/LVBARFB		7 POINTS		
Le droit successoral et droits de succession (et assurance-vie) de A à Z ncoi.be/LVBESFB	7 POINTS	7 POINTS	1 POINT	
Les assurances maladie et la sécurité sociale ncoi.be/LVBRGFB		6 POINTS		
Les pensions complémentaires de A à Z ncoi.be/LVMAPFB		7 POINTS		
L'assurance responsabilité civile familiale : pas obligatoire, fortement conseillée ncoi.be/LVBAAFBB		7 POINTS		
La planification successorale en pratique ncoi.be/LVBSPFB	2 POINTS	2 POINTS		

* Il peut arriver, en cas de modifications imprévues du programme, que les renseignements repris dans ce tableau diffèrent des informations disponibles sur informationsfiscales.be. Veuillez toujours vous référer au site.

INFORMATIONS FISCALES

Motstraat 30
2800 Malines
+32 15 79 16 40
contact@ncoi.be